# LA LETTRE COMMUNALE



# PULNOY EN BREF...

#### **SOMMAIRE**

#### - EDITORIAL

#### - INFORMATIONS

- Présentation du dispositif Voisins Solidaires et Attentifs
- \* Ouverture du nouveau centre de rencontre
- \* Pulnoy 2.0

#### - BRÈVES

- Élections
   départementales
- \* Fermeture du cabinet de Claude Serres
- \* Déménagement du bureau de vote n°4
- \* Préinscriptions scolaires
- \* Création d'un cercle d'histoire
- \* Coupes d'arbres
- \* Places de sport pour les seniors

# - PROCHAINES MANIFESTATIONS

#### Comité de rédaction

Directeur de rédaction : Michelle PICCOLI

Rédaction : Gaëlle VIARD

Composition : Gaëlle VIARD Isabelle GAUCHÉ

Isabelle GAUCHÉ

## **EDITORIAL**

Le premier numéro du Pulnoy en Bref, dont nous reprenons ici la couverture, est paru en janvier 1990. Nous sommes en 2015, l'aventure pulnéenne, plus exaltante que jamais, continue et j'ai le plaisir aujourd'hui d'écrire l'éditorial de ce 100ème numéro.

Le Pulnoy en Bref, comme les humains, a vu le temps passer.

En 25 ans, nous avons eu 4 municipalités, plusieurs dizaines de conseillers municipaux, une nouvelle mairie, de nouveaux quartiers et équipements, de nouveaux moyens de communication et de nombreux nouveaux Pulnéens et Pulnéennes.

Dans chaque numéro, il a été offert aux citoyens un éventail de mises en perspectives, de déchiffrages, de décryptages de l'action municipale. À travers ce trait d'union entre les élus et la population, on peut suivre l'historique des actions engagées et des informations locales et pratiques.

25 ans que ça dure, 25 ans que l'on persiste et signe autour des mêmes valeurs. Ce n'est pas tous les six ans que Monsieur (ou Madame) le Maire doit rendre des comptes, c'est sur chaque décision, chaque projet. Tout magazine municipal rend possible cette relation : écouter, négocier, argumenter. Il met le citoyen en relation avec l'élu en lui donnant à voir (ou entrevoir) les contraintes budgétaires, juridiques, sociales, qui encadrent l'action municipale. Au citoyen myope enfermé dans un intérêt particulier étroit, il entend substituer un citoyen éclairé et conscient de la difficulté de la tâche. Tout ceci suppose que le bulletin dévoile des mécaniques souvent connues des seuls décideurs (logique budgétaire, rudiments d'urbanisme...).

C'est donc au citoyen que le magazine s'est adressé tout au long de ces années, au citoyen **intéressé** au devenir de son territoire, au citoyen **acteur** de son histoire. Les lecteurs pulnéens goûtent le plaisir à travers lui de se sentir membre d'une communauté.

En 2008, les élus des groupes majoritaires et minoritaires se sont vus attribuer une tribune d'expression équivalente. Les deux parties sont invitées à y exprimer un point de vue argumenté sur la gestion et les réalisations du Conseil Municipal. La déontologie implique que le contenu ne soit ni diffamatoire, ni injurieux. Cette obligation ne permet pas d'être largement interprétée : dramatiser, c'est noircir l'action municipale, diffamer le Maire, c'est insulter la collectivité qu'il symbolise, prendre pour argent comptant le premier propos venu, c'est entrer dans la "moutonnaille" comme disait Rabelais.

Le magazine, c'est aujourd'hui une marque connue pour sa capacité à publier une information certifiée. Ce trait d'union entre vous et nous, élus, nous le maintiendrons et le poursuivrons à l'ère du numérique. Nous restons des défenseurs du papier et de l'écrit, sans détourner le regard des nouvelles technologies. Prochainement, de nouveaux médias, plus directs, plus ciblés, plus efficaces, vont vous être proposés, vous en découvrirez certains dans ces pages.

La gestion municipale impose rigueur et attention, nous souhaitons que nos supports de communication soient empreints de ces valeurs. L'actualité nous montre tous les jours l'importance d'une information vérifiée, éloignée de toute rumeur. Le Pulnoy en Bref contribue depuis 25 ans à informer les citoyens et à les faire participer à la vie communale. Il continuera, avec d'autres médias.

M. PICCOLI Maire de PULNOY.

Dépôt légal n°723, Préfécture de Meurthe-et-Moselle

## Voisins Solidaires et Attentifs

À l'heure où les cambriolages font les grands titres de la presse et où chacun cherche des solutions pour se sentir en sécurité, la municipalité invite ses citoyens à miser en premier lieu sur la solidarité.

Le 3 avril, Pulnéens et Pulnéennes sont ainsi invités à venir assister à une réunion publique de présentation du dispositif "Voisins Solidaires et Attentifs", en présence de Monsieur Jolibois, Directeur Départemental de la Sécurité Publique, de Monsieur Masson, Brigadier chef du bureau de Police de Saint Max et de Monsieur Klein, Commandant au commissariat du Boulevard Lobau de Nancy.



La municipalité a défini, en collaboration avec la Police nationale, les différentes modalités d'application du dispositif. Sur recommandation de la Police nationale, certains quartiers de la ville seront préalablement ciblés. Pour les sélectionner, l'équipe en charge du dossier s'est appuyée sur de nombreuses rencontres de partages d'expériences avec les communes voisines, et principalement Ludres, où les résultats sont très positifs. La phase opérationnelle peut donc commencer.

Reposant sur l'engagement bénévole des citoyens, "Voisins Solidaires et Attentifs" mobilisera plusieurs acteurs, dont chacun se verra confier des responsabilités :

- Tout Pulnéen aura la possibilité de signaler un élément suspect à son correspondant de quartier.
- Ce dernier (auquel la Police Nationale aura préalablement dispensé une formation) en informera alors le référent communal qui, à Pulnoy, ne sera autre que le gardien de Police municipale.
- Centralisées, les informations jugées pertinentes seront transmises à la Police nationale, pour suites à donner.

Après une période d'observation, il sera temps de faire un bilan et, éventuellement, d'ajuster les modalités d'application du dispositif et de l'étendre à l'ensemble des rues de la commune.

Le Maire et l'élue en charge de la sérénité urbaine sont au cœur du dispositif, mais rien ne pourra se faire sans la participation des Pulnéens. Si vous souhaitez vous impliquer dans ce dispositif, n'hésitez pas à venir assister à la réunion d'information ouverte à tous : vendredi 3 avril à 18h30, au centre socioculturel de Pulnoy.

La municipalité n'en oublie pas pour autant ses responsabilités en matière de sécurité publique : le recrutement des futurs gardien de Police et Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de Pulnoy est en cours.

# Nouveau centre de rencontre : pratique, spacieux et confortable

Le nouveau centre de rencontre, situé au 12 avenue Léonard de Vinci, face au verger, dans le nouveau quartier des Résidences Vertes, a ouvert ses portes en janvier.

Après un efficace déménagement effectué par les agents des services techniques de la ville, les associations qui avaient pour habitude de se retrouver dans l'espace attenant à l'EHPAD Les Sablons ont pris leurs quartiers



dans les nouveaux locaux. Les y attendaient : une salle polyvalente de près de 150 m², une cuisine fonctionnelle, une salle de couture, une salle de lecture, des bureaux pour le volet administratif et, avec l'arrivée des beaux jours, seront bientôt également disponibles une terrasse et un terrain de pétanque.

Alors que le précédent centre de rencontre était principalement utilisé par le *Club des Séniors* et *Pulnoy Accueil Solidarité*, le nouveau est davantage courtisé. Les *Anciens élus de Pulnoy* y ont déjà organisé une conférence début mars et de nombreuses autres associations se sont manifestées en mairie pour pouvoir également bénéficier de cet espace.

# Pulnoy 2.0

Vétustes, inesthétiques, très coûteux en entretien et de moins en moins consultés, les Journaux électroniques d'information situés rue de Saulxures et avenue Charles de Gaulle, vivent leurs derniers instants sur la commune.

En contrepartie, la municipalité souhaite développer les supports de communication numériques existants et en mettre des nouveaux en place.

#### La lettre d'information

Tous les 15 jours, un coup d'œil sur les rendez-vous de la commune et son actualité. Elle est envoyée directement dans votre messagerie.

#### PulnoyInfos par SMS

Nouveau service grâce auquel les informations essentielles de la commune arrivent directement sur votre téléphone mobile, avec la possibilité de choisir, dès l'inscription, le type d'informations souhaitées (vie associative, travaux de voirie, alerte de sécurité...).

#### Pulnoy en Bref, calendrier et tract en ligne

Depuis septembre 2011, les Pulnéens ont la possibilité de ne plus recevoir ces documents dans leur boîte aux lettres, mais uniquement dans leur messagerie électronique.

#### www.pulnoy.fr

État civil, location de salle, menu du restaurant scolaire, présentation de l'équipe municipale, des services municipaux, des associations, des règles d'urbanisme... une mine d'informations pratiques auxquelles s'ajoutent l'agenda des manifestations et des articles sur l'actualité de la commune (2 nouveaux par semaine).

Pour vous inscrire à la lettre d'information, à PulnoyInfos par SMS et/ou à la version dématérialisée du Pulnoy en Bref, il vous suffira de remplir le formulaire dédié. Celui-ci sera prochainement disponible sur le site internet de la ville, dans la partie inférieure droite de la page d'accueil (cf. capture d'écran ci-contre) ainsi qu'à l'accueil de l'Hôtel de Ville.



Capture d'écran

## Élections départementales

Ce scrutin est important car il touche tous les aspects de la vie des familles au quotidien (collège, petite enfance, action sociale, personnes âgées, handicapées, pompiers...)

Les 22 et 29 mars, venez voter!

#### Bureau de vote n°4

Le bureau de vote n°4 a quitté l'ancien centre de rencontre, attenant à l'EHPAD *Les Sablons*, pour s'installer à l'Hôtel de ville, dès le premier tour des élections départementales (22 mars).

## Cabinet de Claude Serres

Claude Serres, kinésithérapeute, a fermé son cabinet en date du 1° octobre 2014. La municipalité le remercie pour ses longues années de services auprès des Pulnéens.

## Préinscriptions scolaires

Les préinscriptions des écoles maternelles et élémentaires de Pulnoy seront enregistrées du 30 mars au 10 avril, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, de 8h à 12h et de 13h à 18h.

## Coupe d'arbres du Grand Nancy

Les arbres qui sont actuellement coupés sur la commune seront remplacés à l'automne prochain, saison idéale pour la plantation des végétaux.

#### Cercle d'histoire

Il sera chargé de collecter informations et souvenirs, dans le but de conserver et de restituer aux habitants la mémoire de la ville.

Pour participer, faites-vous connaître en mairie.

## Places de sport pour les seniors

Des invitations pour assister à des manifestations sportives soutenues par le Grand Nancy sont mises à la disposition des Pulnéens de 60 ans et plus (selon stock disponible). Elles peuvent concerner des matchs de l'ASNL ou du SLUC. Se renseigner directement auprès du Pôle Social Famille Jeunesse (03 83 29 87 90).

# Une rose, un espoir : derrière les visières, il y a un cœur!

Le dernier week-end d'avril, les bras chargés de roses, de nombreux équipages motorisés répondant à l'appel de l'association Une rose, un espoir formeront un cortège qui parcourra la campagne et s'arrêtera dans les communes traversées. De porte en porte, ils proposeront une rose, en échange d'un don minimum de 2 €, au profit de la Ligue Contre le Cancer.



Lancé en 1998, le mouvement s'intensifie chaque année, en couvrant un nombre toujours plus important de communes (810 000 € versés à la Ligue suite à l'action 2014).

Pour la première fois, le cortège s'arrêtera à Pulnoy dans l'après-midi du samedi 25 avril. L'ensemble de la commune ne pouvant évidemment pas être visité, n'hésitez pas à les interpeller si vous les apercevez.

 $\alpha$ ш ഗ  $\triangleleft$ ш







Vous êtes nouveau Pulnéen et vous rencontrez des difficultés ? Quelles qu'elles soient, adressez-vous à l'Hôtel de Ville : un élu vous rencontrera pour réfléchir, avec vous, à des solutions.

#### Libre Expression Politique



Dans une mairie, savez-vous qui dirige qui et qui dirige quoi ? En principe, c'est le Maire qui, en accord avec son Conseil Municipal, dirige et c'est le Directeur Général des Services qui, avec ses services municipaux, exécute ces directives ...

Ça, c'est ... «en principe» ... mais est-ce vraiment le cas à Pulnoy ? A titre d'exemples :

• Pour la sécurité routière dans la commune, en principe, c'est au Maire qu'incombe la responsabilité et les décisions d'optimisation signalisations, des limitations et des équipements sur toutes les voies communales, y compris celles relevant d'une gestion communautaire,

Alors pourquoi, Mme le Maire, répondre à un citoyen demandeur de plus de sécurité sur une voie principale de la commune que celle-ci n'est pas de votre responsabilité, sous prétexte de sa gestion communautaire ?...

• Pour la police municipale, en principe, c'est au Maire, et à sa seule autorité de police, qu'en incombe l'entière responsabilité,

Alors pourquoi, Mme le Maire, nos 2 policiers municipaux, pourtant irréprochables et appréciés de la population, ont-ils été amenés au cours de ces premiers mois d'exercice de votre autorité de police, à décider de quitter aussi rapidement leur poste dans notre commune ?...

Pour plus d'infos et l'expression de vos points de vue, c'est sur le site de vos élus d'opposition : http://pulnoyautrement.unblog.fr/

La gestion d'une commune est un exercice complexe qui ne doit en aucun cas se baser sur des approximations.

Le Maire doit gérer la commune en fonction des pouvoirs que lui confère la loi et des compétences de la communauté à laquelle elle appartient.

En ce sens, et pour l'exemple, la résolution d'un problème local de sécurité routière sur des voies communautaires ne peut se résoudre sur le seul terrain communal. Le Maire prend alors les initiatives de porter et soutenir les dossiers de la ville auprès des instances communautaires, dans un esprit collectif et dans l'intérêt de tous.

C'est le cas à Pulnoy.

S'il est un pouvoir qui lui est propre, c'est la gestion du personnel communal. Les décisions prises appartiennent au Maire, et il les assume entièrement. Lorsqu'il est sollicité par ses concitoyens, il doit répondre de manière administrative sans pour autant divulguer d'information personnelle. La vie privée doit être préservée. C'est le cas à Pulnoy.

Au-delà des textes (le Maire décide et le Directeur Général des Services met en œuvre), le Maire attend du DGS, garant du respect de la réglementation dans l'exécution des actions publiques, conseils et réactivité. Diriger une commune n'est pas le résultat d'un pouvoir autocratique. Le législateur a, dans sa sagesse, prévu la possibilité de concertations, d'échanges. Prises en accord avec le Conseil Municipal, les décisions du Maire sont réalisées par le Directeur Général des Services et les services municipaux. Le Maire écrit la partition, le DGS la met en musique en collaboration, confiance et intelligence.

C'est le cas à Punoy, et il ne saura en être autrement.

Le groupe majoritaire